



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

- **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus - 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com
- **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, chemin de l'Ermitage 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55 ffcregionsud.ant@gmail.com

TROPHEE MARIE-ANTOINETTE CANU ROUTE REGION SUD U15 – U17 2024

Dans le cadre de la poursuite de la relance au niveau des organisations, qui permettent à nos jeunes licenciés de s'exprimer au niveau Régional, pour briller ensuite au niveau National. Le Comité Régional active comme indiqué à l'Assemblée Générale de Martigues, Le Trophée Régional Région Sud Marie-Antoinette Canu.

Sont pleinement associés à ce Trophée, les partenaires :

- **Le Conseil Régional Région Sud**
- **Le Crédit Municipal de Toulon (CMT)**
- **Amaury Sport Organisation**
- **L'Association des Anciens Coureurs Cyclistes de Provence (ACCP)**

Deux objectifs sont visés :

- 1 – Le maintien des épreuves actuellement au calendrier régional et la création de nouvelles épreuves.
- 2 – Encourager les U15 et les U17 (garçons et filles) à la pratique de la compétition FFC.

Article 1 :

Le classement de ce Trophée sera établi sur toutes les épreuves du calendrier route Région Sud. La finale sera mentionnée sur le calendrier au moment de sa diffusion.

- Classement des U15 Filles
- Classement des U15 Garçons
- Classement des U17 Filles
- Classement des U17 Garçons

Article 2 :

Les points suivants seront attribués aux 15 premiers : 25, 23, 21, 19, 17, 15, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5 pour l'ensemble des épreuves, sauf pour le Championnat Régional et la finale qui auront l'attribution suivante : 50, 46, 42, 38, 34, 30, 26, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12, 10.

Article 3 :

Tous les coureurs sélectionnés **sur une Sélection Départementale prendront 8 points.**

Tous les coureurs sélectionnés **sur une Sélection Régionale prendront 10 points.**

Si le coureur sélectionné au niveau Départemental ou Régional rentre dans les 10 premiers, il prendra les points places du calendrier régional en lieu et place des 8 ou 10 points.

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points ainsi obtenus.



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

Article 3A :

Un classement spécifique sera mis en place pour les féminines (même articles 2 et 3)

Article 3B :

Le Trophée est pleinement dans l'Esprit du Territoire Régional pour inciter les garçons et les filles à participer à toutes les épreuves du calendrier Région Sud. Les coureurs ayant participé au moins à une épreuve par département obtiendront un bonus de 50 points.

Article 4 :

En cas d'exæquo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre des premières places, puis le cas échéant de 2^{ème} place et 3^{ème} place.

En cas de nouvelle égalité, c'est le classement sur les Championnats Régionaux respectifs qui les départageront.

Article 5 :

Les résultats seront diffusés sur le site du Comité, toutes les semaines.

Le tableau des classements permettant l'attribution des points, sera tenu par Mme Joëlle ALFOSEA, Agent Administratif en charge du Développement au sein du Comité Régional.

Article 6 :

L'ACCP, versera au Comité Régional Région Sud la somme de 1500 € (mille cinq cents euros) minimum, au titre de sa contribution pour ce trophée Marie Antoinette CANU.

Article 7 :

La cérémonie officielle de remise des prix aura lieu le jour de la finale.

Article 8 :

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la commission responsable de ce Trophée (Mrs Lucien BOUSQUET et Cédric GARAIX)

Article 9 :

- a) Au niveau des clubs Région Sud Organismes
 - Organisation épreuve Route U15/U17 (garçons/Filles) : 150 €
 - Organisation épreuve Route U15/U17 Filles : 150 €

Ces versements seront effectués le Jour de l'AG du Comité Régional Sud FFC

- b) Au niveau des prix Marie-Antoinette CANU
 - U15 Garçons : 120.100.80.60.50.40.30.20.20.20
 - U15 Filles : 120.100.80.60.50.40.30.20.20.20
 - U17 Garçons : 300.160.130.110.100.80.70.50.30
 - U17 Filles : 300.160.130.110.100.80.70.50.30

Ces prix seront donnés en principe le jour de la finale.

LES PARTENAIRES

Le Président
Du Comité Régional Sud FFC
Marseille, le 5 mars 2024

